

Les diverses possibilités de participer à une compétition de tir sportif

Catégorie	Brève description	Pour participer, il faut être membre de l'URSTB-f et...	Organisation
Championnat Provincial	Adultes et juniors ¹ , toutes les disciplines. Cadets, benjamins et poussins, disciplines 9 & 11 (10 M à air, carabine et pistolet)	S'inscrire sur les documents reçus par les clubs en fin d'année. Ces documents doivent rentrer avant le 31 décembre pour les disciplines à air 9 & 11, avant fin février pour les autres disciplines.	Le tireur inscrit reçoit en principe une convocation ² avec le lieu de la compétition, la date et l'heure de passage.
Championnat Régional	Adultes et juniors ¹ , toutes les disciplines. Cadets, benjamins et poussins, disciplines 9 & 11 (10 M à air, carabine et pistolet)	Avoir réussi un résultat de qualification ³ au championnat provincial Exception : les jeunes poussins, benjamins, et cadets, qualifiés d'office sans obligation de résultat	Le tireur inscrit reçoit une convocation ² avec le lieu de la compétition, la date et l'heure de passage.
Championnat National	Adultes et juniors ¹ , toutes les disciplines. Cadets, benjamins et poussins, disciplines 9 & 11 (10 M à air, carabine et pistolet)	Avoir réussi un résultat de qualification ⁴ au championnat régional. Exception : le Belgian Open Air (championnat national à air disc. 9 & 11) Aucun point de qualification n'est exigé. On s'y inscrit au moment du championnat provincial.	Le tireur inscrit reçoit une convocation ² avec le lieu de la compétition, la date et l'heure de passage.
E.T.S.J.	La commission Sport Jeunes organise chaque année 5 compétitions (une par province francophone) réservées aux jeunes, pour les disciplines à air 9 & 11. (10 M à air, carabine et pistolet)	La commission Sport Jeunes publie avant chaque compétition une invitation sur le site de l'URSTB-f. Elle est aussi adressée aux moniteurs et aux parents ou jeunes qui ont communiqué une adresse de courriel. On s'inscrit auprès de la responsable Danielle KIES slj@urstbf.org 0498-83.60.50 /084-45.62.20 ou par l'intermédiaire du moniteur de tir.	Le tireur est averti de son heure de passage à l'inscription ² Une demande de participation par courriel reçoit une réponse qui confirme l'inscription et l'heure de passage.
Challenges Provinciaux	Organisés suivant les provinces pour certaines disciplines. Font l'objet de plusieurs compétitions qui se déroulent dans les clubs de la province.	La commission provinciale publie un calendrier d'organisation sur son site internet. Le jour de la compétition, il faut se présenter au club qui organise et s'inscrire.	Le tireur peut commencer dès qu'une ligne de tir est libre.
Concours de clubs	Des clubs organisent des concours locaux, pour certaines disciplines	Les clubs déterminent les modalités des compétitions qu'ils organisent. Ils publient des invitations, souvent sur le site de l'URSTB-f www.urstbf.org	En fonction des modalités.

La compétition et les possibilités de progression au sein de notre fédération

Rejoindre le groupe des espoirs de notre fédération

Les **compétitions ETSJ** – Ecoles de Tir Sport Jeunes

Elles représentent des compétitions de sélection pour les jeunes leur permettant d'entrer dans un classement mais aussi de recevoir leur badge de reconnaissance. Suivant leurs résultats, leur niveau et à leur demande motivée, les jeunes peuvent rejoindre le groupe des espoirs de notre fédération. Ils sont alors invités aux entraînements ETSJ de niveau 3.

Rejoindre la Section Etudes, Préparation et Entraînement à la Compétition (SEPEC)

A partir de la catégorie JUNIORS, les tireurs sportifs qui le demandent et ont réussi en championnats régionaux ou nationaux **une fois** le minimum exigé⁵ peuvent rejoindre la SEPEC.

Ils concluent alors un contrat sportif par lequel ils s'engagent à l'effort d'amélioration de leurs performances et qui leur assure, en retour, toute l'aide que la fédération et l'ADEPS sont capables de leur apporter.

Ils sont alors invités :

- aux entraînements fédéraux de niveau 4
- à participer aux compétitions de sélection régionales et nationales

L'équipe nationale belge

Pour en faire partie, il faut avoir réussi au moins **3 fois** le minimum exigé⁶ dans les catégories "national", "international" et "world". Les décisions finales de sélection (surclassement possible) dépendent de la commission technique.

¹ Pour les mineurs à partir de 16 ans, la loi permet, sous certaines conditions, le tir aux armes à feu..

² Le tireur qui ne peut répondre à une convocation doit toujours avertir l'organisateur dès que possible.

³ Ou obtenu une dérogation de la part du directeur technique provincial en accord avec le directeur technique régional.

⁴ Ou obtenu une dérogation de la part du directeur technique régional en accord avec le directeur technique national.

⁵ Repris sur un tableau établi par le Directeur technique, Christian RAYNAUD 085-25.55.09 direction.technique@urstbf.org et approuvé par l'ADEPS

⁶ Repris sur un tableau établi par la commission technique nationale